



## Plan global en efficacité énergétique 2014

**Gazifère inc.**  
Madame Lise Meloche  
Directrice générale  
Gazifère inc.  
706, boulevard Gréber  
Gatineau (Québec)  
J8V 3P8

**23 août 2013**

Original : 2013-08-23

GI-28  
Document 1  
48 pages  
Requête 3840-2013



## SOMMAIRE

---

Le présent document constitue le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2014 de Gazifère inc. (Gazifère) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

En 2014, l'offre en efficacité énergétique de l'entreprise permettra à sa clientèle de réaliser des économies totales de gaz naturel atteignant 302 354 mètres cubes (m<sup>3</sup>). Encore cette année, Gazifère reconnaît le potentiel d'économie d'énergie du marché commercial et institutionnel et entend y consentir la majorité de ses efforts. C'est donc 74 % des économies prévues, soit 224 658 m<sup>3</sup>, qui proviendront de ce secteur de marché.

Pour atteindre ses objectifs, Gazifère demande à la Régie de l'énergie (la Régie) d'approuver un budget de 458 228 \$ composé d'un montant de 206 178 \$ en aide financière (45 %), de 3 750 \$ pour l'évaluation des programmes prévus (1 %) et de 248 300 \$ pour tous les autres frais inhérents à sa réalisation, soit le tronc commun (54 %).

Pour assurer le succès de son offre, Gazifère mise sur le respect des décisions antérieures de la Régie et sur l'introduction de changements lui permettant de parfaire sa stratégie énergétique.

Les suivis découlant des décisions antérieures sont :

- présentation des résultats au 30 juin 2013;
- suivi des activités de conversion réalisées sur le territoire desservi par Gazifère;
- mise à jour du plan d'évaluation;
- examen des processus de gestion des programmes, présentation des solutions en vue d'améliorer la rentabilité du PGEÉ et détails du tronc commun 2014.

Les changements proposés dans le PGEÉ 2014 sont les suivants :

### *Marché résidentiel*

- Abandon de deux programmes destinés à la clientèle résidentielle (**Trousse de produits économiseurs d'eau chaude, volets : pomme de douche, brise-jet, isolant; Thermostat programmable, volets : achat et location**);
- Introduction d'un programme destiné à la clientèle résidentielle : **Chauffe-eau sans réservoir à condensation**.

### Ménage à faibles revenus

- Révision de l'offre destinée aux coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire (abandon du programme **Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire** et ajustement de l'aide financière du programme **Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire**).

### Marché commercial et institutionnel

- Révision du cas type des programmes Étude de faisabilité, Chaudière à condensation, Chaudière à efficacité intermédiaire;
- Révision de l'aide financière offerte pour le volet *Optimisation énergétique des bâtiments* du programme **Appui aux initiatives**;
- Révision du programme Thermostat programmable – marché commercial;
- Introduction d'un programme destiné à la clientèle commerciale et institutionnelle : **Unité de toit**.

## Table des matières

SOMMAIRE.....	I
<b>1. ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN) DU QUÉBEC – 2<sup>E</sup> VOLET DU PROGRAMME ÉCONOLOGIS.....</b>	<b>1</b>
<b>2. SUIVI DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES.....</b>	<b>2</b>
2.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2013.....	2
2.1.1 Par rapport aux objectifs annuels.....	2
2.1.2 Par rapport au prorata des objectifs des six premiers mois.....	2
2.1.3 Justification des retards observés au 30 juin 2013.....	2
2.2 SUIVI DES ACTIVITÉS DE CONVERSION RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE GAZIFÈRE.....	4
2.3 MISE À JOUR DU PLAN D'ÉVALUATION.....	5
2.4 EXAMEN DES PROCESSUS DE GESTION DES PROGRAMMES, PRÉSENTATION DES SOLUTIONS EN VUE D'AMÉLIORER LA RENTABILITÉ DU PGEÉ ET DÉTAILS DU TRONC COMMUN 2014.....	6
2.4.1 Examen des processus de gestion des programmes.....	7
2.4.2 Présentation des solutions en vue d'améliorer la rentabilité du PGEÉ.....	9
2.4.3 Détails du tronc commun.....	11
<b>3. PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS AU PGEÉ 2014.....</b>	<b>13</b>
3.1 ABANDON DE DEUX PROGRAMMES DESTINÉS À LA CLIENTÈLE RÉSIDENNELLE (TROUSSE DE PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU CHAUDE, VOLETS POMME DE DOUCHE, BRISE-JET ET ISOLANT ET THERMOSTAT PROGRAMMABLE, VOLETS ACHAT ET LOCATION).....	13
3.2 INTRODUCTION D'UN PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE RÉSIDENNELLE DE GAZIFÈRE : CHAUFFE-EAU SANS RÉSERVOIR À CONDENSATION.....	13
3.3 RÉVISION DE L'OFFRE DESTINÉE AUX COOPÉRATIVES D'HABITATION ET ORGANISMES À VOCATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE (ABANDON DU PROGRAMME AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION – COOPÉRATIVES D'HABITATION ET ORGANISMES À VOCATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE ET AJUSTEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR DES EAUX DE DOUCHE – COOPÉRATIVES D'HABITATION ET ORGANISMES À VOCATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE.).....	14
3.3.1 Abandon du programme Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.....	15
3.3.2 Révision de l'aide financière du programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.....	15
3.4 RÉVISION DU CAS TYPE DES PROGRAMMES ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET CHAUDIÈRE À CONDENSATION À LA SUITE DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	16
3.4.1 Étude de faisabilité.....	16
3.4.2 Chaudière à condensation.....	17
3.5 RÉVISION DU CAS TYPE DU PROGRAMME CHAUDIÈRE À EFFICACITÉ INTERMÉDIAIRE EN RAISON DU CHANGEMENT DE LA NORME MINIMALE DE L'AFUE.....	17
3.6 RÉVISION DE L'AIDE FINANCIÈRE OFFERTE DU VOLET OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DU PROGRAMME APPUI AUX INITIATIVES.....	17
3.7 RÉVISION DU PROGRAMME THERMOSTAT PROGRAMMABLE – MARCHÉ C & I.....	18
3.8 INTRODUCTION D'UN PROGRAMME DESTINÉ À LA CLIENTÈLE C & I : UNITÉ DE TOIT.....	19
<b>4. PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.....</b>	<b>20</b>
4.1 COÛTS ÉVITÉS.....	20
4.2 PERTES DE REVENUS.....	20
4.3 RÉSULTATS DES TESTS DE RENTABILITÉ USUELS.....	21
<b>5. ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU TCTR PAR RAPPORT AUX COÛTS ÉVITÉS.....</b>	<b>22</b>
<b>6. PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZIFÈRE 2014.....</b>	<b>23</b>
6.1 PROGRAMMES DU SECTEUR COMMUNAUTAIRE.....	23
6.2 PROGRAMMES DU SECTEUR RÉSIDENNEL.....	24
6.3 PROGRAMMES DU SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C & I).....	28

7. QUOTE-PART VERSÉE AU BEIE ET ALLOCATION SELON LES SECTEURS ET LES TARIFS DE GAZIFÈRE .....	37
ANNEXE A : TABLEAUX FINANCIERS .....	38
ANNEXE B : CALCULS LIÉS AUX CLÉS DE RÉPARTITION DU BEIE.....	47

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 – ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES .....	3
TABLEAU 2 – CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DE CONVERSION (HIVER, AUTOMNE ET ÉTÉ 2013) .....	4
TABLEAU 3 – CALENDRIER ET BUDGET D'ÉVALUATION ESTIMÉ.....	6
TABLEAU 4 – TÂCHES ADMINISTRATIVES LIÉES À LA GESTION DES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE .....	7
TABLEAU 5 – TRONC COMMUN 2014.....	12
TABLEAU 6 – COÛTS ÉVITÉS PAR TYPE D'USAGE.....	20
TABLEAU 7 – PERTES DE REVENUS DE GAZIFÈRE PAR TYPE DE CLIENTÈLE.....	20

## 1. ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN) DU QUÉBEC – 2<sup>e</sup> VOLET DU PROGRAMME ÉCONOLOGIS

---

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec a récemment informé Gazifère qu'aucun prestataire de services n'avait soumissionné pour desservir la région de l'Outaouais dans le cadre du programme Éconologis. À ce jour, le MRN n'a pas décidé de l'avenir du programme dans la région, mais entend informer Gazifère dès qu'une décision aura été prise à cet égard, soit à l'automne 2013. Si le MRN poursuit le programme Éconologis en Outaouais, Gazifère conclura à nouveau une entente selon laquelle le budget et les gains associés à ce volet du programme sont sous la responsabilité de Gazifère.

## 2. SUIVI DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES

---

### 2.1 Présentation des résultats au 30 juin 2013

Conformément à l'exigence de la Régie dans sa décision D-2006-158, Gazifère dépose ses résultats pour les six premiers mois de l'année témoin 2013 aux pièces GI-28, documents 2 et 3.

#### 2.1.1 Par rapport aux objectifs annuels

Selon la pièce GI-28, document 2, au 30 juin 2013, Gazifère a dépensé 184 177 \$, ce qui représente 54 % du budget prévu pour l'année. De plus, 47 % des clients prévus pour l'ensemble de l'année ont participé aux programmes et ont généré des économies de gaz naturel représentant 101 % de l'objectif annuel.

#### 2.1.2 Par rapport au prorata des objectifs des six premiers mois

Selon la pièce GI-28, document 3, au 30 juin 2013, Gazifère a dépensé 108 % du budget prévu après six mois. De plus, 72 % des clients prévus à cette date ont participé aux programmes et ont généré des économies de gaz naturel représentant 230 % de l'objectif après six mois.

#### 2.1.3 Justification des retards observés au 30 juin 2013

##### *Secteur résidentiel*

Au 30 juin 2013, le programme **Trousse de produits économiseurs d'eau chaude** n'a atteint que 51 % des objectifs prévus à cette date. Dans le cadre de son dernier rapport annuel, déposé dans le présent dossier, à la pièce GI-18, document 1, pages 3 et 4, Gazifère explique les raisons qui motivent le ralentissement du programme. Conformément à son intention aux termes de ce rapport, Gazifère propose l'abolition des volets pomme de douche, brise-jet et isolant de ce programme. Nous vous référons à cet égard à la page 13 du présent document.

Les programmes destinés à la clientèle à faible revenu n'ont pour leur part obtenu aucun succès après six mois, une situation que déplore Gazifère depuis déjà quelque temps. Dans ces circonstances et afin de tenter de rectifier la situation, l'entreprise a choisi d'investir en 2013 en misant sur un exercice de consultation. Après discussion avec des intervenants qui travaillent dans le milieu communautaire, Gazifère présente ses recommandations à l'égard de son offre en efficacité énergétique pour cette clientèle. Nous vous référons à cet égard à la page 14 du présent document.

## Secteur commercial et institutionnel (C & I)

Les programmes Appui aux initiatives – volet Aide à l’implantation, **Unité de chauffage infrarouge**, **Hotte à débit variable** et **Thermostat programmable** n’ont récolté aucun participant jusqu’à présent. Considérant que plusieurs activités de communication sont prévues au calendrier d’ici la fin de l’année 2013, Gazifère n’est pas préoccupée par la situation.

Le tableau 1 présente les activités qui seront réalisées pour susciter la participation à ces programmes. Quant au programme **Thermostat programmable**, Gazifère propose de modifier son offre afin de pallier les problèmes observés. Le détail de cette proposition se retrouve à la page 18 du présent document.

TABLEAU 1 – ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Programme	Activité
<i>Appui aux initiatives – Aide à l’implantation</i>	Présentation du programme à un client industriel
	Présentation du programme aux firmes de génie-conseil
<i>Unité de chauffage infrarouge</i>	Présentation du programme aux installateurs de ce type d’appareil + remise de l’encart promotionnel
	Distribution de l’encart promotionnel avec la facture destinée à la clientèle commerciale
	Publicité sur les ondes des radios Rouge FM et NRJ
<i>Hotte à débit variable</i>	Envoi d’une lettre et suivi téléphonique auprès des principaux fournisseurs
	Publicité dans le magazine et sur le site Web de <i>Hôtels, restaurants et institutions</i>
	Publicité sur les ondes des radios Rouge FM et NRJ

Le programme **Chaudière à efficacité intermédiaire** affiche également un retard considérant que seulement un participant s’est prévalu de l’offre de Gazifère. Dans son rapport annuel 2012, à la pièce GI-18, document 1, page 8, du présent dossier, Gazifère dénotait la préférence de sa clientèle pour le programme **Chaudière à condensation**. Gazifère tend à croire que l’année 2013 présentera un résultat similaire puisqu’au 30 juin, le programme **Chaudière à condensation** a atteint 100 % des objectifs de participation et d’économies d’énergie prévus à cette date. Malgré ce constat, Gazifère propose la reconduction du programme Chaudière à efficacité intermédiaire considérant que le programme affiche un test du coût total en ressources (TCTR) positif, que le potentiel de transformation de marché n’est pas épuisé et qu’il contribue à changer les comportements de consommation de sa clientèle. Gazifère a cependant tenu compte de la tendance de sa clientèle lors de l’établissement de ses projections de participation pour l’année 2014.

## 2.2 Suivi des activités de conversion réalisées sur le territoire de Gazifère

### *Secteur résidentiel*

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, Gazifère a effectué 125 conversions de résidences alimentées au mazout, soit 19 conversions de plus qu'en 2011. Cette augmentation est principalement attribuable à la compétitivité du gaz naturel et aux nombreux efforts promotionnels effectués par Gazifère.

Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013, 40 conversions résidentielles ont été effectuées. D'ici la fin de l'année 2013, Gazifère estime qu'elle réalisera le même nombre de conversions qu'en 2012.

Chaque année, Gazifère élabore une stratégie promotionnelle afin de favoriser la conversion des résidences alimentées au mazout vers le gaz naturel. Le tableau 2 présente les détails des activités réalisés à l'hiver, au printemps et à l'été 2013 :

**TABLEAU 2 – CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DE CONVERSION (HIVER, AUTOMNE ET ÉTÉ 2013)**

<b>Activités promotionnelles</b>
Campagne radio : messages de 30 secondes à Rouge FM et 104,7 FM
Distribution de cartes promotionnelles lors du salon Expohabitat
Exposition de deux affiches format géant à l'accueil de la section des exposants du salon Expohabitat
7 000 cartes promotionnelles distribuées par la poste dans des secteurs ciblés
Bannières dans notre site Web et promotion des avantages liés à la conversion dans le site Web de Gazifère
Envoi de 750 lettres à des résidences à proximité du réseau gazier de Gazifère où des travaux d'asphaltage sont prévus par la Ville de Gatineau
Envoi de 500 lettres à des résidences à proximité du réseau gazier de Gazifère et suivi téléphonique par un partenaire d'affaires accrédité de Gazifère

À l'automne 2013, Gazifère diffusera de nouveau des publicités sur les ondes de Rouge FM et 104,7 FM dans l'objectif de favoriser une augmentation des conversions réalisées sur son territoire.

### *Secteur commercial et institutionnel*

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, aucune conversion n'a été effectuée dans ce secteur de marché. En 2011, Gazifère avait réalisé 4 conversions. Pour les six premiers mois de l'année 2013, une conversion a été réalisée.

À l'automne 2013, Gazifère mettra en œuvre une campagne promotionnelle qui permettra de favoriser la conversion de bâtiments alimentés au mazout.

### **2.3 Mise à jour du plan d'évaluation**

Un plan d'évaluation contient les principaux éléments permettant de suivre les programmes, de les évaluer et de formuler des recommandations sur les suites à donner quant à leur maintien, leur amélioration ou leur retrait. Il comprend notamment la mise en place de cadres d'évaluation, un suivi des résultats des programmes, ainsi qu'un calendrier et un budget des évaluations à venir.

En 2013, Gazifère a amorcé l'évaluation des programmes **Étude de faisabilité** et **Chaudière à condensation**. Les deux évaluations n'ont pu être terminées faute d'avoir obtenu un nombre suffisant de répondants. Aux pages 16 et 17, du présent document, Gazifère présente les conclusions préliminaires de ces évaluations. En 2014, Gazifère poursuivra ses efforts pour finaliser l'évaluation de ces deux programmes. Un budget de 3 750 \$ a été prévu à cette fin.

Le tableau 3 présente le calendrier et le budget d'évaluation prévu pour 2014 et les années subséquentes.

**TABLEAU 3 – CALENDRIER ET BUDGET D'ÉVALUATION ESTIMÉ**

Programmes à évaluer	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Secteur communautaire</b>						
Récupérateur de chaleur des eaux de douche (volet communautaire)	0	0	4 000 \$	0	0	0
<b>Secteur résidentiel</b>						
Abaissement de la température du chauffe-eau	0	0	0	0	0	0
Fenêtres ENERGY STAR®	0	0	0	4 000 \$	0	0
Système combo	0	0	0	0	4 000 \$	0
Chauffe-eau sans réservoir à condensation	0	0	0	0	0	4 000 \$
<b>Secteur C &amp; I</b>						
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	0	0	0	0	0	0
Appui aux initiatives – Aide à l'implantation	0	0	0	0	4 000 \$	0
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	0	0	0	0	0	0
Chaudière à efficacité intermédiaire	0	0	0	0	0	0
Chauffe-eau à condensation	0	0	4 000 \$	0	0	0
Chaudière à condensation	1 700 \$	2 300 \$	0	0	0	0
Étude de faisabilité	2 550 \$	1 450 \$	0	0	0	0
Unité de chauffage à l'infrarouge	0	0	4 000 \$	0	0	0
Hotte à débit variable	0	0	0	4 000 \$	0	0
Thermostats programmables	0	0	0	4 000 \$	0	0
Unités de toit	0	0	0	0	0	4 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 250 \$</b>	<b>3 750 \$</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>8 000 \$</b>	<b>8 000 \$</b>

Pour l'année témoin 2014, Gazifère demande à la Régie d'approuver un budget d'évaluation de 3 750 \$.

#### **2.4 Examen des processus de gestion des programmes, présentation des solutions en vue d'améliorer la rentabilité du PGEÉ et détails du tronc commun 2014**

À la page 52 de la décision D-2012-163, la Régie indique être « très préoccupée par la non-rentabilité globale du PGEÉ et s'attend à ce que Gazifère propose des modifications pour en assurer la viabilité ». À la page 55, elle demande à Gazifère d'examiner ses processus de gestion des programmes en vue de les améliorer et de présenter des pistes de solutions concrètes.

### 2.4.1 Examen des processus de gestion des programmes

Pour satisfaire à la demande de la Régie, Gazifère a dressé une liste des tâches qui, chaque année, indépendamment des économies d'énergie prévues au PGEÉ, doivent être réalisées pour assurer la gestion de l'offre en efficacité énergétique de l'entreprise. Le tableau 4 présente une liste sommaire de ces tâches.

**TABEAU 4 – TÂCHES ADMINISTRATIVES LIÉES À LA GESTION DES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Tâches
Traitement des demandes de participation des clients
Traitement des dossiers soumis à la Régie de l'énergie
Réalisation des activités prévues au plan de communication du PGEÉ
Coordination des évaluations prévues selon le PGEÉ
Gestion et suivi du budget associé au PGEÉ
Gestion de l'inventaire du matériel (thermostat programmable, produits économiseurs d'eau chaude)
Supervision du travail effectué par les consultants
Supervision de l'adjointe coordonnatrice
Représentation de Gazifère lors des discussions et des rencontres d'échange avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec
Coordination des demandes de renseignements du MRN
Représentation de Gazifère lors d'événements ponctuels à caractère environnemental (ex. : table de concertation)
Optimisation et mise à jour des systèmes informatiques servant au traitement des demandes de participation et à la comptabilisation des résultats
Mise à jour des processus de gestion des programmes d'efficacité énergétique
Préparation des données requises pour l'exercice de prévision de la demande
Traitement des demandes d'informations des clients (service à la clientèle – appels téléphoniques)
Compilation et suivi des résultats mensuels des programmes d'efficacité énergétique
Revue de presse permettant d'être à jour sur les dossiers d'actualités à l'égard de l'efficacité énergétique.
Préparation de l'intégration de Gazifère dans le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec

Parmi cette liste, les trois tâches suivantes requièrent actuellement 80 % du temps investi par les 1.6 ETC dédié à la gestion du PGEÉ : le traitement des demandes de participation des clients, l'élaboration, la rédaction et le traitement des dossiers soumis à la Régie et la réalisation des activités prévues au plan de communication du PGEÉ. Pour réaliser des gains d'efficacité, Gazifère a donc examiné les possibilités d'optimisation du temps-personne requis par ces trois tâches.

#### 2.4.1.1 Traitement des demandes de participation des clients

Bien que le temps accordé au traitement d'une demande diffère de l'une à l'autre, il est possible de résumer simplement le processus administratif associé à la gestion des demandes reçues :

1. Vérifier l'admissibilité du client
2. Traiter la demande de participation dans le système informatique prévu à cet effet
3. Imprimer et faire approuver le rapport de paiement
4. Effectuer le paiement de l'aide financière au client
5. Envoyer une lettre explicative au client
6. Compiler mensuellement les résultats du programme

Règle générale, les demandes qui requièrent davantage de temps sont celles reçues dans le cadre des programmes **Étude de faisabilité** et **Appui aux initiatives**. Bien que le nombre de participants soit peu élevé, Gazifère constate qu'elle reçoit plusieurs demandes d'information pour ces deux programmes. Gazifère consacre également beaucoup de temps à obtenir des précisions supplémentaires des firmes de génie-conseil afin de rendre les demandes de participation conforme aux exigences du programme.

Afin de remédier à cette situation, Gazifère a dès 2013, procédé à la mise à jour des processus de participation de ces deux programmes et a conçu des outils de travail facilitant la tâche aux participants (guides et formulaires de participation). Conformément aux activités prévues selon le plan de communication 2013, des rencontres ont aussi été organisées avec l'entrepreneur en service, les principaux installateurs d'appareils dans le marché commercial, les partenaires d'affaires de Gazifère et plusieurs firmes de génie-conseil. Ces rencontres auront permis aux acteurs du marché de s'approprier les nouveaux outils disponibles et de maîtriser davantage les paramètres de ces deux programmes offerts par l'entreprise. Conséquemment, le temps consacré par les employés à l'évaluation des demandes de participation pour les programmes **Étude de faisabilité** et **Appui aux initiatives** sera moins important dorénavant.

#### 2.4.1.2 Élaboration, rédaction et traitement des dossiers soumis à la Régie de l'énergie

Chaque année, Gazifère propose un PGEÉ dans lequel elle effectue un suivi des décisions antérieures de la Régie et propose des changements lui permettant de parfaire sa stratégie énergétique. La préparation d'un tel plan requiert plusieurs heures de travail à la fois des employés dédiés à ce service, mais aussi des consultants concernés. À des fins d'optimisation des ressources humaines et financières, Gazifère s'est intéressée au coût associé à cette activité.

Gazifère estime qu'il serait possible voire même souhaitable d'élaborer un PGEÉ qu'elle ferait approuver pour une période de deux ans plutôt que sur une base annuelle. Dans le cadre du dossier tarifaire 2015, Gazifère proposerait un PGEÉ dans lequel elle soumettrait une offre de programmes, une prévision des économies d'énergie, une prévision budgétaire et une stratégie de communication adaptée sur une période de deux ans. Cette façon de faire permettrait à Gazifère d'économiser une somme estimée à 86 000 \$ sur une période de deux ans. Cette diminution serait attribuable à l'impact à la baisse sur trois des postes budgétaires qui composent le tronc commun, soit ceux de « Salaire », de « Consultant » et de

« Déplacement et autres ». En effet, si Gazifère soumet un nouveau PGEÉ seulement tous les deux ans, elle pourra réduire ses effectifs à 1 ETC pour assurer la gestion de son PGEÉ. La charge de travail effectuée par son consultant de même que les dépenses associées aux déplacements lors des audiences seront également revues à la baisse l'année deux du PGEÉ.

Le suivi des résultats des programmes d'efficacité énergétique serait quant à lui effectué chaque année dans le rapport annuel soumis dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres. Gazifère demande donc l'autorisation de soumettre lors de son dossier tarifaire 2015 un PGEÉ échelonné sur deux ans.

#### *2.4.1.3 Réalisation des activités prévues au plan de communication du PGEÉ*

Les activités figurant au plan de communication visent ce qui suit : promouvoir les programmes d'efficacité énergétique offerts par l'entreprise, encourager la clientèle à réduire sa consommation d'énergie en adoptant de saines habitudes de consommation, développer et entretenir des relations d'affaires avec des entreprises et des organisations dans le but de maximiser la participation au PGEÉ et contribuer au rayonnement de l'efficacité énergétique au Québec.

En 2013, Gazifère avait proposé une réduction du budget associé à ses communications. En 2014, le budget proposé par Gazifère est une fois de plus légèrement revu à la baisse. Depuis deux ans, Gazifère est parvenue à diminuer les dépenses associées à ses communications en misant principalement sur des stratégies d'intervention qui relèvent davantage des relations publiques que du marketing<sup>1</sup>.

Le détail du plan de communication 2014 est présenté à la pièce GI-28, document 4.

#### *2.4.2 Présentation des solutions en vue d'améliorer la rentabilité du PGEÉ*

##### *2.4.2.1 Réduction du nombre d'employés associés à la gestion du PGEÉ*

En 2014, la part des dépenses associée au « Salaire » dans le tronc commun est de 55 000 \$, une diminution équivalente à 50 % du budget proposé en 2013<sup>2</sup>.

Gazifère propose en effet de réduire le nombre d'employés associés à la gestion du PGEÉ. Plusieurs raisons permettent cet allègement soit : l'abolition des programmes **Trousse de produits économiseurs d'eau** et **Thermostats programmables**, les gains réalisés en terme de gestion des programmes **Étude de faisabilité** et **Appui aux initiatives** de même que la réalisation d'un PGEÉ échelonné sur deux ans.

---

<sup>1</sup> Le budget associé au plan de communication est passé de 64 715 \$ en 2012 à 49 970 \$ en 2013 et 42 300 \$ en 2014.

<sup>2</sup> Dans le budget proposé 2013, la part de dépense associée au « Salaire » correspondait à 110 000 \$.

Par ailleurs, Gazifère prévoit l'embauche d'un employé à temps partiel pour assurer l'intégration de l'entreprise dans le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec. Dans ces circonstances, les risques associés à la gestion du PGEÉ dans un contexte imprévu (départ, maladie, congé de maternité, etc.) s'avèrent moins importants puisque l'employé dédié au dossier des gaz à effet de serre pourrait assurer l'intérim du PGEÉ.

#### **2.4.2.2 Réduction des dépenses associées au consultant et déplacements**

En 2014, la part de dépense associée au « Consultant » demeure inchangée à 50 000 \$ puisque Gazifère prévoit soumettre à la Régie le tout premier PGEÉ échelonné sur deux ans au courant de l'année 2014. De ce fait, le consultant devra travailler à l'élaboration et la rédaction du plan en plus de participer au processus réglementaire qui s'en suivra au courant l'année 2014. En soumettant un PGEÉ seulement tous les deux ans, Gazifère réalisera des économies puisque la charge de travail effectuée par son consultant de même que les dépenses associées aux déplacements lors des audiences seront revues à la baisse l'année deux du PGEÉ.

En 2014, la part de dépense associée aux « Déplacements et autres » est de 5 000 \$, une diminution équivalente à 50 % du budget accordé en 2013<sup>3</sup>. Le budget a été revu à la baisse considérant que Gazifère n'a eu aucune indication de la part du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) quant à la reprise des activités pour l'élaboration du prochain plan d'ensemble. Dans les circonstances, Gazifère prévoit moins de déplacements à l'extérieur de la ville.

#### **2.4.2.3 Modification du taux d'actualisation utilisé dans les tests de rentabilité**

Dans le dossier R-3809-2012, Phase 2, à la pièce Gaz Métro 13, Document 4, Gaz Métro présente à la Régie un balisage des différentes méthodes de calcul du TCTR employées par des distributeurs réglementés du Québec, du Canada et même par la California Public Utilities Commission (CPUC).

Parmi les constats énoncés dans cette étude, Gazifère note que, contrairement aux autres distributeurs qui y sont mentionnés, elle ne tient pas compte de l'inflation dans le calcul de son taux d'actualisation. À des fins d'uniformisation de la méthode de calcul du TCTR, Gazifère propose donc d'arrimer sa méthode à celle de ces autres distributeurs afin d'y inclure un taux d'inflation et de présenter un résultat réel et non nominal.

Selon la pièce Gaz Métro 13, Document 1, p. 13, Gaz Métro utilise un taux d'inflation correspondant à 2 %. Ce taux correspond à la fourchette cible de la Banque du Canada qui a pour objectif de maintenir à moyen terme le taux d'accroissement de l'indice des prix à la consommation (IPC) global à 2 %, soit au point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 %. Considérant qu'il faut actualiser les économies sur la durée de vie utile de la mesure et que l'on ne connaît pas la valeur future du taux d'inflation, Gazifère est d'avis qu'il est raisonnable qu'elle utilise, tout comme le fait Gaz Métro, un taux d'inflation correspondant à 2 % pour

---

<sup>3</sup> En 2013, la part de dépense associée aux « Déplacements et autres » correspondait à 10 000 \$.

calculer la rentabilité de ses programmes d'efficacité énergétique. Les tests de rentabilité présentés à l'Annexe A du présent document ont été réalisés en tenant compte de cette modification.

En 2014, l'inclusion d'un taux d'actualisation tenant compte de l'inflation a pour effet d'augmenter la rentabilité du PGEÉ de 142 547 \$.

Au terme des trois solutions proposées et énumérées ci-haut, le PGEÉ 2014 de Gazifère affiche une rentabilité globale de 229 474 \$.

### *2.4.3 Détails du tronc commun*

En 2014, Gazifère demande à la Régie d'approuver un montant de 248 300 \$ pour tous les autres frais inhérents à la réalisation de son PGEÉ (tronc commun).

Le tableau 5 présente le détail de ce montant.

TABLEAU 5 – TRONC COMMUN 2014

Tâches	Montant	Justification
Salaire	55 000 \$	Gazifère a prévu l'embauche d'un seul employé pour la gestion de ses programmes en 2014.
Gaz à effet de serre	96 000 \$	<p>À partir de 2015, Gazifère sera assujettie au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) québécois et devra alors couvrir les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par la combustion des carburants distribués à ses clients non assujettis. Contrairement aux grands émetteurs industriels, Gazifère ne recevra aucune allocation gratuite de la part du gouvernement et devra donc se procurer des droits d'émission sur le marché pour couvrir l'ensemble des émissions dont elle est responsable.</p> <p>Dès 2014, Gazifère devra supporter des frais pour être en mesure de faire face à ses nouvelles obligations légales et réglementaires. Le montant prévu dans ce poste budgétaire servira à embaucher une personne à temps partiel pour la gestion du dossier de même qu'à retenir les services d'un expert qui veillera à informer Gazifère de façon mensuelle sur les nouvelles en lien avec les marchés du carbone californien et québécois, à contribuer à la préparation de la preuve qui sera soumise à la Régie dans le cadre de la cause tarifaire 2015 et à effectuer l'inventaire des GES de l'entreprise. Ce budget comprend également le budget jugé nécessaire pour entreprendre les nombreuses formalités administratives et couvrir les frais de formation et de déplacement.</p> <p>Gazifère propose d'intégrer à même le tronc commun les dépenses associées à ce poste budgétaire. Cette façon de procéder permet de comptabiliser simplement les dépenses dans un contexte de transition.</p>
Plan de communication	42 300 \$	Le détail du plan de communication est présenté à la pièce GI-28, document 4.
Consultant	50 000 \$	Gazifère n'a pas revu le budget associé au consultant puisqu'elle n'entrevoit aucun changement à l'égard du travail effectué par ce dernier pour 2014.
Déplacement et autres	5 000 \$	Gazifère a revu à la baisse le budget associé à ses déplacements et autres dépenses considérant qu'elle n'a eu aucune indication de la part du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) quant à la reprise des activités pour l'élaboration du prochain plan d'ensemble.
<b>Total</b>	<b>248 300 \$</b>	

### 3. PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS AU PGEÉ 2014

---

#### 3.1 Abandon de deux programmes destinés à la clientèle résidentielle (Trousse de produits économiseurs d'eau chaude, volets pomme de douche, brise-jet et isolant et Thermostat programmable, volets achat et location).

Dans le cadre de sa décision D-2012-163, à la page 5, la Régie exprime des réserves à l'égard des programmes **Trousses de produits économiseurs d'eau chaude** et **Thermostat programmable** en affirmant être « ... d'avis que ces programmes ont déjà atteint leur objectif et que le potentiel de transformation de marché est épuisé, pour l'instant à tout le moins ».

Gazifère soutient effectivement que l'objectif des programmes d'efficacité énergétique est de favoriser les changements de comportements de consommation et la pénétration des produits énergétiques efficaces. Dans les circonstances, Gazifère propose l'abandon de ces deux programmes sous réserve de ce qui suit.

Gazifère souhaite conserver à titre de programme le volet **Abaissement de la température du chauffe-eau**. Ce volet de programme consiste à abaisser manuellement la température du chauffe-eau de 60 à 55 °C (de 140 à 130 °F) lors de l'installation de l'appareil par le technicien de Gazifère. De l'avis de Gazifère, l'abaissement de la température d'un chauffe-eau n'est pas une pratique courante. Sans son intervention, les gains associés à cette mesure seront perdus. Dans son plan de communication, à la pièce GI-28, document 4, Gazifère prévoit des activités précises afin de promouvoir les gains d'énergie associés à cette action.

Les détails du programme **Abaissement de la température du chauffe-eau** se trouvent à la section 6 p. 24 du présent rapport.

#### 3.2 Introduction d'un programme destiné à la clientèle résidentielle de Gazifère : Chauffe-eau sans réservoir à condensation

En 2014, Gazifère propose d'offrir une aide financière pour l'achat ou la location d'un chauffe-eau sans réservoir à condensation. Gazifère souhaite introduire un tel programme afin de favoriser la pénétration de ce type d'appareil dans le marché de la nouvelle construction.

Plusieurs entrepreneurs en construction préconisent encore l'utilisation d'un chauffe-eau traditionnel à gaz naturel considérant qu'il s'agit d'un appareil moins coûteux. L'introduction en 2013 du programme **Système combo** permet actuellement à Gazifère de faire reconnaître la valeur de l'efficacité énergétique dans le choix des appareils à être installés dans un projet domiciliaire. Cependant, certains des entrepreneurs ne peuvent opter pour le système combo pour des considérations techniques. Dans les circonstances, Gazifère croit qu'il serait opportun d'introduire une aide financière uniquement pour l'installation d'un chauffe-eau sans réservoir à condensation.

Le programme que propose Gazifère sera également offert à la clientèle du marché résidentiel existant. Le potentiel est toutefois plus limité considérant que les coûts associés au remplacement d'un chauffe-eau traditionnel par un modèle sans réservoir à condensation représentent un important investissement en raison du coût d'acquisition du nouvel appareil et des frais associés au raccordement de la plomberie et de la canalisation de gaz naturel.

Les données du cas type sont inspirées du programme PE113 – **Chauffe-eau sans réservoir** de Gaz Métro.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p. 27, du présent rapport.

### **3.3 Révision de l'offre destinée aux coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire (abandon du programme Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire et ajustement de l'aide financière du programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.)**

Dans le cadre du dossier R-3793-2012, Gazifère s'est engagée à proposer des recommandations éclairées pour favoriser l'adhésion de la clientèle sociocommunautaire aux programmes qui lui sont destinés. Pour y parvenir, Gazifère a procédé à un exercice de consultation.

Dans un premier temps, Gazifère a discuté avec la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM). Au cours de cette discussion, Gazifère a évalué les occasions de collaboration. La FECHIMM affirme être limitée dans ses possibilités d'intervention considérant que l'organisation n'a pas de pied-à-terre dans la région. Dans les circonstances, la FECHIMM s'estime mal outillée pour accompagner proactivement Gazifère dans la promotion ou la mise en place d'une offre de programmes destinés aux coopératives d'habitation à gaz naturel dans la région de l'Outaouais. La FECHIMM a recommandé à Gazifère de s'associer avec la division outaouaise de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH). La CQCH s'est malheureusement déclarée totalement désintéressée à aider Gazifère dans sa démarche et a refusé de rencontrer le distributeur. Ces tentatives d'association auront permis à Gazifère de confirmer qu'elle demeure la mieux placée pour promouvoir son offre auprès de cette clientèle.

Gazifère a poursuivi son effort de consultation en rencontrant des représentants du Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais (ROHSCO), de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Outaouais et de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO). Cette rencontre aura permis à Gazifère de conclure que les programmes actuellement offerts ne répondaient pas aux besoins de la clientèle ciblée. C'est donc en ayant en tête les besoins exprimés par les organisations rencontrées que Gazifère propose d'abandonner le programme **Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire**. Gazifère propose aussi d'ajuster l'aide financière du programme **Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire**.

En 2014, Gazifère entreprendra d'étudier l'approche de bonification utilisée par Gaz Métro visant à bonifier l'aide financière accordée aux ménages à faibles revenus (MFR) lors de leur participation aux programmes offerts dans le marché résidentiel et commercial.

### *3.3.1 Abandon du programme Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire*

De l'avis des organisations consultées, ce programme présente plusieurs problèmes. Parmi les contraintes identifiées, quatre semblent particulièrement irriter ces organisations :

- Le programme offre une aide financière calculée selon les mètres cubes de gaz naturel économisés.
- Le programme nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité ou du moins l'accompagnement d'un professionnel pour l'identification des mesures à entreprendre.
- Les organismes à vocation sociocommunautaire sont principalement locataire du bâtiment qu'ils occupent. Par conséquent, ils ne souhaitent pas investir dans des travaux de rénovation et ne veulent pas non plus que leur loyer augmente advenant que ce soit le propriétaire qui paie pour les rénovations.
- Les organismes à vocation sociocommunautaire sont souvent dans des situations financières très précaires. Ils n'ont pas de budget à consentir à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment qu'ils occupent. Rappelons que cette situation n'est pas unique aux organismes à vocation sociocommunautaire. Dans son rapport annuel 2011, déposé dans le cadre du dossier R-3793-2012 à la pièce GI-10, document 1, page 8, Gazifère notait le manque de ressources financières des coopératives d'habitation.

Dans les circonstances, Gazifère propose l'abandon du programme puisqu' il ne correspond pas aux besoins de la clientèle ciblée et ne représente donc aucun réel potentiel d'économie d'énergie.

### *3.3.2 Révision de l'aide financière du programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire*

Le programme **Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire** récolte un plus grand intérêt de la part de la clientèle visée. Un organisme alimenté au gaz naturel s'avère être un bon candidat (occupe un bâtiment où la consommation d'eau chaude reliée à la prise de douche est importante) et toutes les coopératives au gaz naturel de la région ont affirmé être intéressées par le système.

Le problème associé à ce programme relève donc davantage de la difficulté pour le client à évaluer la viabilité du projet. Gazifère propose donc de modifier son programme en introduisant une offre clé en main qui permettra de simplifier la démarche à suivre par les coopératives et les organismes visés. Plus précisément, Gazifère proposera une offre d'installation en trois étapes qui prévoit une préqualification, une étude de faisabilité et une offre de service. L'offre sera similaire à celle élaborée par le FECHIMM dans le cadre du programme *Coops efficaces*. L'aide financière associée à ce programme serait modifiée afin de

refléter les nouveaux coûts associés à cette démarche. En 2014, Gazifère propose d'offrir une aide financière de 500 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité et une aide financière de 2 000 \$ pour l'achat et l'installation d'un récupérateur de chaleur des eaux de douche.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p. 23, du présent rapport.

### 3.4 Révision du cas type des programmes Étude de faisabilité et Chaudière à condensation à la suite de l'évaluation des programmes

#### 3.4.1 Étude de faisabilité

L'évaluation du programme aura permis de modifier la donnée de consommation de gaz naturel utilisée dans le cas type du programme. La consommation moyenne passe donc de 97 731 à 120 647 m<sup>3</sup>. Le taux d'opportunité quant à lui passe de 7 à 13 %. Ces résultats sont statistiquement significatifs à plus ou moins 16 %, 16 fois sur 20.

Bien qu'un seul des participants sondés ait affirmé que l'étude de faisabilité réalisée identifiait des mesures de type comportemental ou dont la période de recouvrement de l'investissement (PRI) était inférieure à un an, Gazifère maintient l'utilité d'un tel programme dans son offre destinée à la clientèle commerciale et institutionnelle. En effet, une majorité des participants au programme **Étude de faisabilité** ont également participé au programme **Appui aux initiatives** (11 sur 16). De l'avis de Gazifère, cette donnée témoigne de l'importante probabilité pour un client de poursuivre ses efforts en matière d'efficacité énergétique à la suite de la réalisation d'une étude de faisabilité. D'autant plus que l'obligation de soumettre une étude de faisabilité pour obtenir une aide financière pour la réalisation de travaux de rénovation dans le cadre du programme **Appui aux initiatives** est un critère qui, sans la participation financière de Gazifère, risquerait de freiner les clients qui devront assumer entièrement les frais associés à cette obligation. Par ailleurs, seulement 13 % des répondants ont affirmé qu'il aurait tout de même fait réaliser une étude de faisabilité sans aide financière. Gazifère est donc d'avis que son programme encourage sa clientèle à définir les mesures qui permettront d'améliorer véritablement la performance énergétique de leur bâtiment actuel ou en devenir.

Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-168, les économies réelles créditées à ce programme correspondent aux économies associées à la réalisation de mesures comportementales ou avec une période de recouvrement de l'investissement inférieure à un an et pour lesquelles Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation. Gazifère reconnaît que peu d'économie, soit 88 m<sup>3</sup> ont, depuis 2011, été comptabilisés pour ce programme malgré la participation au programme de 12 clients et le versement de 24 000 \$ en aide financière. Dans les circonstances, Gazifère demande à la Régie de maintenir le programme en lui accordant le statut de programme intangible, c'est-à-dire qui ne génère aucune économie d'énergie.

Si la Régie accepte de maintenir le programme en lui accordant le statut de programme intangible, Gazifère poursuivra en 2014 ses efforts d'évaluation auprès des non-participants afin de réviser le taux de bénévolat du programme. En 2013, le taux de bénévolat du programme n'a pu être révisé faute d'avoir obtenu un nombre suffisant de répondants.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p. 32 et 33, du présent rapport.

### 3.4.2 Chaudière à condensation

L'évaluation du programme aura permis de modifier la donnée de consommation de gaz naturel utilisée dans le cas type du programme. La consommation moyenne passe donc de 21 613 à 98 472 m<sup>3</sup>.

Gazifère a aussi reflété la modification du Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada visant les chaudières à gaz naturel. Considérant que la norme minimale de l'*annual fuel utilization efficiency* (AFUE) (rendement énergétique annuel) est passée de 80 à 82 %, les économies unitaires ont été révisées de 2 254 à 8 198 m<sup>3</sup>.

Le faible taux de répondants au sondage n'aura pas permis à Gazifère de réviser dès 2013 le taux d'opportunisme et l'effet de bénévolat.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p. 31 et 32, du présent rapport.

### 3.5 Révision du cas type du programme Chaudière à efficacité intermédiaire en raison du changement de la norme minimale de l'AFUE

Gazifère a modifié le cas type du programme afin de refléter la modification du Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada visant les chaudières à gaz naturel. Considérant que la norme minimale de l'AFUE est passée de 80 à 82 %, les économies unitaires ont été révisées de 4 077 à 2 386 m<sup>3</sup>.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p.30, du présent rapport.

### 3.6 Révision de l'aide financière offerte du volet *Optimisation énergétique* du programme Appui aux initiatives

En 2013, Gazifère offre pour chacun des volets du programme Appui aux initiatives un appui financier de 25 ¢ par mètre cube de gaz naturel économisé, et ce, jusqu'à un maximum de 70 % du coût de la mesure ou de 10 000 \$.

En 2014, Gazifère propose d'augmenter l'aide financière du volet *Optimisation énergétique des bâtiments* de 0,25 \$ à 0,50 \$/m<sup>3</sup>, et ce, jusqu'à un maximum de 70 % du coût de la mesure ou de 20 000 \$. La hausse proposée ne compromet pas la rentabilité du programme.

L'aide financière pour ce volet de programme n'a pas été revue depuis le lancement du programme en 2006. C'est d'ailleurs l'un des commentaires fréquemment formulés par les firmes de génie-conseil qui ont tendance à comparer l'offre de Gazifère à celle des autres distributeurs. De l'avis de Gazifère, la hausse de l'aide financière devrait à plus long terme inciter un plus grand nombre de clients à participer au programme et par conséquent favoriser la réalisation d'économies d'énergie.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p.28 et 29, du présent rapport.

### **3.7 Révision du programme Thermostat programmable – marché C & I**

Depuis 2012, Gazifère offre l'installation d'un thermostat programmable pour 70 \$ lorsqu'un technicien de Gazifère est sur place, soit dans le cadre d'un appel de service ou d'un rendez-vous pour le nettoyage ou l'entretien d'un appareil. Malheureusement, la majorité des clients C & I sont propriétaires de leur appareil et par conséquent, utilise les services de l'entreprise qui leur a vendu l'appareil. Quant à la minorité des clients C & I qui opte pour la location de leur appareil avec Gazifère, le modèle de thermostat proposé dans le cadre de cette offre ne correspond pas toujours à leurs besoins. Pour ces raisons, le programme n'atteint pas pleinement les résultats escomptés.

Au cours des derniers mois, Gazifère a effectué la promotion de ses programmes auprès des principaux installateurs d'appareils dans le marché C & I. Gazifère a également profité de cette occasion pour recueillir leurs commentaires à l'égard de ses programmes actuels. Interrogés sur la validité d'un programme d'aide financière pour l'installation d'un thermostat programmable dans ce secteur de marché, tous les installateurs ont confirmé la valeur d'un tel programme.

Gazifère souhaite donc offrir une aide financière de 100 \$ pour l'installation d'un thermostat programmable. L'aide financière sera versée au client sous présentation d'une preuve d'achat et d'installation. L'installateur sera sélectionné par le client. La hausse de l'aide financière proposée ne compromet pas la rentabilité du programme.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p. 35, du présent rapport.

### 3.8 Introduction d'un programme destiné à la clientèle C & I : Unité de toit

En 2014, Gazifère propose d'offrir une aide financière pour l'achat d'une unité de toit efficace, un équipement qui s'installe sur le toit et qui permet de chauffer ou de refroidir l'espace selon les saisons. Sans aide financière, les installateurs rencontrés confirment que la clientèle préconisera l'installation d'une unité de toit standard dont le coût est inférieur. Gazifère propose donc d'offrir une aide financière modulée selon la capacité de l'appareil en tonne.

Les données du cas type sont inspirées des paramètres du programme d'unités de toit d'Efficiency Maine<sup>4</sup>.

Les détails du programme se trouvent à la section 6, p. 35 et 36, du présent rapport.

---

<sup>4</sup> Source : EFFICIENCY MAINE. *Rooftop Units*, [En ligne], s. d. [[www.energymaine.com/docs/at\\_work/EMBP16176\\_SAW\\_Rooftop.pdf](http://www.energymaine.com/docs/at_work/EMBP16176_SAW_Rooftop.pdf)] (Consulté le 30 juillet 2013).

## 4. PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

### 4.1 Coûts évités

Les coûts évités représentent les coûts que le distributeur n'a pas à subir lorsque les volumes de gaz vendus à sa clientèle diminuent. Ils varient selon l'usage visé et comprennent :

- le prix variable payé par le distributeur en vertu du tarif 200 en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour l'achat du gaz naturel et pour les autres frais liés au gaz naturel;
- la portion variable des coûts de distribution du distributeur, soit les redevances à la Régie du bâtiment.

TABLEAU 6 – COÛTS ÉVITÉS PAR TYPE D'USAGE

Coûts évités de 1 m <sup>3</sup> de gaz naturel pour Gazifère (en ¢/m <sup>3</sup> )		
Composantes	Base	Chauffage
Tarif 200	19,89	24,60
Redevances, Régie du bâtiment	0,04	0,04
Total	19,93	24,64

### 4.2 Pertes de revenus

Les pertes de revenus représentent les revenus que le distributeur n'obtient pas lorsque les volumes de gaz vendus à sa clientèle diminuent. Elles varient selon le type de client visé et comprennent la portion variable payée par les clients au distributeur pour le gaz et les autres frais liés au gaz.

La portion variable payée par les clients et utilisée par Gazifère pour 2014 a été établie selon les tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2013 autorisés par la Régie pour les clients résidentiels moyens (tarif 2) et les clients commerciaux et institutionnels (C & I) admissibles aux programmes d'efficacité énergétique (tarifs 1 et 3). Les pertes de revenus sont présentées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 7 – PERTES DE REVENUS DE GAZIFÈRE PAR TYPE DE CLIENTÈLE

Portion variable payée à Gazifère avant taxes (en ¢/m <sup>3</sup> )		
	Résidentiel	C & I
Portion variable	43,45	35,55

### **4.3 Résultats des tests de rentabilité usuels**

Les résultats des tests de rentabilité économique usuels reflètent les investissements et les impacts des programmes et des activités du PGEE pour 2014. Les résultats présentés à l'Annexe A confirment la rentabilité globale des programmes et des activités de Gazifère liées à l'efficacité énergétique pour l'année 2014.

## 5. ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU TCTR PAR RAPPORT AUX COÛTS ÉVITÉS

---

Une analyse de sensibilité a été réalisée afin de vérifier l'impact de la variation de divers niveaux des coûts évités sur le TCTR et d'examiner l'ampleur de ces changements. Même en incluant les frais associés au tronc commun et aux évaluations, les programmes d'efficacité énergétique sont rentables dans leur ensemble (458 228 \$), autant au secteur résidentiel qu'au secteur C & I.

Tous les programmes du PGEÉ sont rentables à l'exception d'**Étude de faisabilité** puisqu'aucune économie d'énergie n'est associée à ce programme. Conséquemment, ce programme ne sera jamais rentable selon la méthodologie de calcul du TCTR.

Les coûts évités de base ont été utilisés pour les programmes où le chauffage de l'eau est lié à la mesure. Les coûts évités de chauffage ont été utilisés pour les programmes où le chauffage de l'espace est lié à la mesure.

La hausse du prix de la fourniture de gaz naturel et la modification du taux d'actualisation sont à l'origine du retour de la rentabilité de l'offre en efficacité énergétique de Gazifère.

## 6. PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZIFÈRE 2014

---

### 6.1 Programmes du secteur communautaire

#### Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

##### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager les coopératives d'habitation et les organismes à vocation sociocommunautaire venant en aide à une clientèle défavorisée à procéder à l'installation de récupérateurs de chaleur des eaux de douche.

##### *Cas type*

La consommation de référence est de 25 618 m<sup>3</sup>, dont 20 586 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 5 032 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 30 ans.

Les économies unitaires sont de 1 006 m<sup>3</sup>, le taux d'opportunité net est de 0 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 0 %.

##### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 4, soit l'installation de 4 unités.

##### *Aide financière*

En 2014, Gazifère propose d'offrir une aide financière de 500 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité et une aide financière de 2 000 \$ pour l'achat et l'installation d'un récupérateur de chaleur des eaux de douche.

##### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2010-147. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2015. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

## 6.2 Programmes du secteur résidentiel

### *Abaissement de la température du chauffe-eau*

#### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est de favoriser l'abaissement de la température du chauffe-eau à (55 °C) (130 °F). L'abaissement est effectué par le technicien lors de l'installation de l'appareil.

#### *Cas type*

Les données du cas type n'ont pas changé pour l'année 2014.

La consommation de référence est de 2 259 m<sup>3</sup>, dont 1 847 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 412 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 7,4 ans.

Les économies unitaires sont de 48 m<sup>3</sup>, le taux d'opportunité net est de 0 % et le taux d'effritement est de 6 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 6 %.

#### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 787.

#### *Aide financière*

Aucune aide financière n'est versée pour l'abaissement de la température du chauffe-eau.

#### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2001-55. L'évaluation de ce programme a été réalisée en 2010. Dans sa décision D-2010-147, la Régie a pris acte des résultats de l'évaluation de ce programme et a demandé que soit intégré un taux d'effritement. Dans sa décision D-2011-186, la Régie a pris acte de l'intégration d'un taux d'effritement.

## Fenêtres ENERGY STAR®

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager l'installation de fenêtres ou de portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR®.

### *Cas type*

Les données du cas type n'ont pas changé pour l'année 2014.

La consommation de référence est de 1 810 m<sup>3</sup>, dont 1 527 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 283 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 20 ans.

Les économies unitaires sont de 157 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 39 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 39 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 60.

### *Aide financière*

Gazifère offre une aide financière de 5 \$ par pied carré, jusqu'à un maximum de 500 \$.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2011-186. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2016. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

## Systeme combo

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager les principaux constructeurs d'habitations de la région à procéder à l'installation d'un système de chauffage combinant un ventilo-convecteur à un chauffe-eau à condensation.

Le programme est également offert à la clientèle du marché résidentiel existant.

### *Cas type*

Les données du cas type n'ont pas changé pour l'année 2014.

La consommation de référence est de 1 810 m<sup>3</sup>, dont 1 345 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 465 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 15 ans.

Les économies unitaires sont de 483 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 0 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 0 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 50.

### *Aide financière*

Gazifère offre une aide financière de 500 \$.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2012-163. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2017. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

## Chauffe-eau sans réservoir à condensation

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager les principaux constructeurs d'habitations de la région à procéder à l'installation d'un chauffe-eau sans réservoir à condensation.

Le programme est également offert à la clientèle du marché résidentiel existant.

### *Cas type*

Gazifère propose d'introduire ce programme en 2014.

Les données du cas type proviennent du programme PE-113 de Gaz Métro – Chauffe-eau sans réservoir et ont été adaptées selon la consommation moyenne des clients résidentiels de Gazifère.

La consommation de référence est de 1 810 m<sup>3</sup>, dont 1 478 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 332 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 20 ans.

Les économies unitaires sont de 116 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 5 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 5 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 75.

### *Aide financière*

Gazifère offre une aide financière de 200 \$.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Gazifère propose l'introduction de ce programme en 2014. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2018. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

### 6.3 Programmes du secteur commercial et institutionnel (C & I)

#### Appui aux initiatives – volets *Optimisation énergétique des bâtiments* et *Aide à l'implantation*

##### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère qui désire rénover, agrandir ou construire un nouveau bâtiment à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

##### *Cas type*

Pour le volet *Optimisation énergétique des bâtiments*, la consommation de référence est de 170 486 m<sup>3</sup>, dont 99 283 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 71 203 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 25 ans.

Les économies unitaires sont de 15 126 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité est de 27 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 27 %.

La consommation de référence est de 170 486 m<sup>3</sup>, dont 121 386 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 49 100 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 10 ans.

Les économies unitaires projetées sont de 10 000 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 25 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 25 %. Les économies d'énergie réelles correspondent à la confirmation écrite obtenue des participants à ce programme.

##### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 4 pour le volet *Optimisation énergétique des bâtiments* et de 2 pour le volet *Aide à l'implantation*.

##### *Aide financière*

En 2014, Gazifère propose de modifier l'aide financière offerte aux participants du volet *Optimisation énergétique des bâtiments* à 0,50 \$ par mètre cube (m<sup>3</sup>) de gaz naturel économisé, jusqu'à concurrence de 70 % du coût de la mesure ou de 20 000 \$.

Pour les participants au volet *Aide à l'implantation*, Gazifère propose une aide financière de 0,25 \$ par mètre cube (m<sup>3</sup>) de gaz naturel économisé, jusqu'à concurrence de 50 % du coût de la mesure ou de 10 000 \$.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Le volet *Optimisation énergétique du programme* a été approuvé dans la décision D-2006-58. Le volet *Aide à l'implantation* a pour sa part été approuvé dans la décision D-2012-163. Dans sa décision D-2011-186, la Régie a pris acte des résultats de l'évaluation du volet *Optimisation énergétique des bâtiments*. L'évaluation du volet *Aide à l'implantation* est prévue lors de l'année financière 2017. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

### **Chauffe-eau efficace (petit réservoir)**

#### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à opter pour un chauffe-eau plus efficace grâce au programme de location de Gazifère.

#### *Cas type*

Les données du cas type n'ont pas changé pour l'année 2014.

La consommation de référence pour un chauffe-eau *petit réservoir* est de 14 716 m<sup>3</sup>, dont 12 263 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 2 453 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau.

La durée de vie de la mesure est de 8 ans.

Les économies unitaires sont de 120 m<sup>3</sup> par année pour un chauffe-eau *petit réservoir*.

Le taux d'opportunité net est de 0 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 0 %.

#### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 20 pour le chauffe-eau *petit réservoir*.

#### *Aide financière*

Aucune aide financière n'est offerte dans le cadre de ce programme.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2000-48. Ce programme ne fera pas l'objet d'une évaluation.

## **Chaudière à efficacité intermédiaire**

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat ou la location d'une chaudière à efficacité intermédiaire offrant un rendement énergétique égal ou supérieur à 85 %.

### *Cas type*

La consommation de référence est de 69 618 m<sup>3</sup>, dont 65 231 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 4 387 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 18 ans.

Les économies unitaires sont de 2 386 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 33 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 33 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 7.

### *Aide financière*

L'aide financière offerte varie, selon le nombre d'unités thermiques britanniques (BTU), de 600 à 6 000 \$ et permet de réduire le surcoût entre un appareil à efficacité intermédiaire et un appareil de base.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par les décisions D-2006-58 (*volet achat*) et D-2009-151 (*volet location*). Dans sa décision D-2011-186, la Régie a pris acte des résultats de l'évaluation de ce programme.

## **Chauffe-eau à condensation**

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat ou la location d'un chauffe-eau à condensation.

### *Cas type*

Les données du cas type n'ont pas changé pour l'année 2014.

La consommation de référence est de 27 463 m<sup>3</sup>, dont 20 485 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 6 978 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 20 ans.

Les économies unitaires sont de 1 116 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 40 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 40 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 10.

### *Aide financière*

L'aide financière proposée varie, selon le nombre de BTU, entre 1 200 et 10 000 \$ et permet de réduire le surcoût entre un appareil à condensation et un appareil de base.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2009-151. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2015. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

## **Chaudière à condensation**

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat ou la location d'une chaudière à condensation.

### *Cas type*

La consommation de référence est de 98 472 m<sup>3</sup>, dont 74 691 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 23 781 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 25 ans.

Les économies unitaires sont de 8 198 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net demeure pour l'instant inchangé à 11 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 11 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 8.

### *Aide financière*

L'aide financière proposée varie, selon le nombre de BTU, entre 900 et 10 000 \$ et permet de réduire le surcoût entre un appareil à condensation et un appareil de base.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2009-151. L'évaluation de ce programme se poursuivra en 2014. Le coût est estimé à 2 300 \$.

## **Étude de faisabilité**

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère qui désire rénover, agrandir ou construire un bâtiment à recourir au service d'une firme d'ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité démontrant les économies potentielles d'énergie.

### *Cas type*

La consommation de référence est de 120 647 m<sup>3</sup>, dont 85 852 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 34 795 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 5 ans.

En 2014, Gazifère demande à la Régie de maintenir le programme en lui accordant le statut de programme intangible, c'est-à-dire qui ne génère aucune économie d'énergie.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 2.

### *Aide financière*

L'aide financière pour ce programme est de 2 000 \$.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2009-151. L'évaluation de ce programme se poursuivra en 2014. Le coût est estimé à 1 450 \$.

### **Unité de chauffage à l'infrarouge**

#### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat d'une unité de chauffage à l'infrarouge.

#### *Cas type*

Les données du cas type n'ont pas changé pour l'année 2014.

La consommation de référence est de 27 463 m<sup>3</sup>, dont 20 485 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 6 978 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 15 ans.

Les économies unitaires sont de 633 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 21 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 21 %.

#### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 7.

#### *Aide financière*

L'aide financière offerte est de 100 \$ pour les appareils ayant une capacité inférieure à 100 000 BTU et de 250 \$ pour les appareils ayant une capacité égale ou supérieure à 100 000 BTU.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2009-151. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2015. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

## Hotte à débit variable

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à remplacer une hotte ordinaire par une hotte à débit variable.

### *Cas type*

Les données du cas type n'ont pas changé pour l'année 2014.

La consommation de référence est de 20 497 m<sup>3</sup>, dont 8 398 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 12 099 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 10 ans.

Les économies unitaires sont de 1 356 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 25 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 25 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 5.

### *Aide financière*

L'aide financière offerte est modulée en fonction de la capacité installée du système d'évacuation tel que déterminé selon le tableau suivant. L'aide financière ne pourra excéder les coûts réels d'acquisition de la hotte à débit variable ou du système de contrôle.

Capacité du système d'évacuation d'une hotte (PCM)	Aide financière (\$)
De 0 à 4 999	500 \$
De 5 000 à 9 999	1 000 \$
10 000 et plus	1 800 \$

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2011-186. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2016. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

## Thermostats programmables

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager l'installation de thermostats programmables dans les commerces et les institutions utilisant le gaz naturel comme principale source de chauffage.

### *Cas type*

La consommation de référence est de 21 085 m<sup>3</sup>, dont 16 868 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 4 217 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 15 ans.

Les économies unitaires sont de 911 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 20 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 20 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 50.

### *Aide financière*

En 2014, Gazifère propose d'offrir une aide financière de 100 \$ pour l'installation d'un thermostat programmable.

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Ce programme a été approuvé par la décision D-2011-186. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2016. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

## Unité de toit

### *Description du programme*

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère à faire l'achat d'une unité de toit efficace.

### *Cas type*

Gazifère propose d'introduire ce programme en 2014.

Les données du cas type proviennent du programme d'unités de toit d'Efficiency Maine<sup>5</sup> et ont été adaptées selon la consommation moyenne des clients commerciaux et institutionnels de Gazifère.

La consommation de référence est de 21 085 m<sup>3</sup>, dont 16 868 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'espace et 4 217 m<sup>3</sup> pour le chauffage de l'eau. La durée de vie de la mesure est de 20 ans.

Les économies unitaires sont de 2 613 m<sup>3</sup> et le taux d'opportunité net est de 20 %, ce qui conduit à un taux de distorsion de 20 %.

### *Participants*

Le nombre prévu de participants est de 20.

### *Aide financière*

L'aide financière offerte est modulée selon la capacité de l'appareil en tonnes tel que déterminé selon le tableau suivant.

Capacité de l'équipement (en tonnes)	Capacité de l'équipement (en BTU)	SEER ( <i>Seasonal Energy Efficiency Ratio</i> ) ou EER ( <i>Energy Efficiency Ratio</i> ) minimum	Aide financière
< 5,4	< 65 000	15 SEER/12 EER	80 \$/tonne
≤ 5,4 et < 11,25	≤ 65 000 et < 135 000	12 EER	80 \$/tonne
≤ 11,25 et < 20	≤ 135 000 et < 240 000	12 EER	80 \$/tonne
≤ 20 et < 63	≤ 240 000 et < 760 000	10,8 EER	80 \$/tonne
≤ 63	≤ 760 000	10,2 EER	80 \$/tonne

### *Statut réglementaire, suivi et évaluation*

Gazifère propose l'introduction de ce programme en 2015. L'évaluation de ce programme est prévue lors de l'année financière 2018. Le coût de cette évaluation est estimé à 4 000 \$.

---

<sup>5</sup> Source : EFFICIENCY MAINE. *Rooftop Units*, [En ligne], s. d. [[www.energymaine.com/docs/at\\_work/EMBP16176\\_SAW\\_Rooftop.pdf](http://www.energymaine.com/docs/at_work/EMBP16176_SAW_Rooftop.pdf)] (Consulté le 30 juillet 2013).

## 7. QUOTE-PART VERSÉE AU BEIE ET ALLOCATION SELON LES SECTEURS ET LES TARIFS DE GAZIFÈRE

---

La quote-part estimée qui sera versée trimestriellement au BEIE prévu pour l'année témoin 2014 est estimée à 82 534 \$. Aucun nouvel avis de paiement pour l'exercice financier 2013-2014 n'a été transmis officiellement à Gazifère.

Conformément à la décision D-2009-151, Gazifère a alloué les coûts de la quote-part à l'Annexe B selon les mêmes méthodes que le BEIE (l'ancienne AEE), soit les dernières disponibles.

Le détail des calculs se retrouve à l'Annexe B.

## ***Annexe A : Tableaux financiers***

## Cas-types PGEE 2014 Gazifère

Programmes	Consommation totale	Chauffage espace	Chauffage base	Efficacité standard	Haute efficacité	Économies unitaires	Taux de distorsion	Coût incrémental	Contribution participant	Aide financière Gazifère	Durée de la mesure
	(m <sup>3</sup> /an)	(m <sup>3</sup> /an)	(m <sup>3</sup> /an)	(%)	(%)	(m <sup>3</sup> /an)	(%)	(\$)	(\$)	(\$)	(années)
<b>Secteur résidentiel</b>											
Abaissement de la température du chauffe-eau	2 259	1 847	412	0	0	48	6	0	0	0	7,4
Récupérateur de chaleur des eaux de douche (sociocommunautaire)	25 618	20 586	5 032	0	0	1 006	0	2 500	0	2 500	30
Fenêtre Energy Star	1 810	1 527	283	0	0	157	39	250	125	125	20
Système combo	1 810	1 345	465	71	96	483	0	1 026	526	500	15
Chauffe-eau sans réservoir à condensation	1 810	1 478	332	60	81	116	5	388	188	200	20

Programmes	Consommation totale	Chauffage espace	Chauffage base	Efficacité standard	Haute efficacité	Économies unitaires	Taux de distorsion	Coût incrémental	Contribution participant	Aide financière Gazifère	Durée de la mesure
	(m <sup>3</sup> /an)	(m <sup>3</sup> /an)	(m <sup>3</sup> /an)	(%)	(%)	(m <sup>3</sup> /an)	(%)	(\$)	(\$)	(\$)	(années)
<b>Secteur commercial et institutionnel (C&amp;I)</b>											
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	170 486	99 283	71 203	0	0	15 126	27	30 363	23 363	7000	25
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (aide à l'implantation)	170 486	121 386	49 100	0	0	10 000	25	15 073	12 319	2754	10
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	14 716	12 263	2 453	77	80	120	0	93	93	0	8
Chaudière à efficacité intermédiaire	69 618	65 231	4 387	82	85	2 386	33	5 030	2 530	2500	18
Chauffe-eau à condensation	27 463	20 485	6 978	80	92	1 116	40	1 962	762	1200	20
Chaudière à condensation	98 472	74 691	23 781	82	91	8 198	11	9 600	5 545	4055	25
Étude de faisabilité	120 647	85 852	34 795	0	0	0	13	4 500	2 500	2000	5
Unité de chauffage à l'infrarouge	27 463	20 485	6 978	71	80	633	21	387	287	100	15
Hotte à débit variable	20 497	8 398	12 099	0	0	1 356	25	1 758	1 052	706	10
Thermostats programmables	21 085	16 868	4 217	0	0	911	20	200	100	100	15
Unité de toit	21 085	16 868	4 217	71	82	2 613	20	4 000	2 000	2000	20

Original 2013-08-23

## Projections PGEE 2014 Gazifère

Programmes	Participants	Taux de distorsion	Participants nets	Économies unitaires totales	Aide financière totale	Écon. unit. tot. sur durée mesure	Coûts évités Gazif. sur durée mesure
		(%)		m <sup>3</sup>	(\$)	m <sup>3</sup>	(\$2013)
<b>Secteur résidentiel</b>							
Abaissement de la température du chauffe-eau	787	6	740	35 509	0	262 770	60 212
Récupérateur de chaleur des eaux de douche (sociocommunautaire)	4	0	4	4 026	10 000	120 771	34 214
Fenêtre Energy Star	60	39	37	5 746	7 500	114 924	32 558
Système combo	50	0	50	24 150	25 000	362 250	102 625
Chauffe-eau sans réservoir à condensation	75	5	71	8 265	15 000	165 300	46 829
<b>Sous-total résid.</b>	<b>976</b>		<b>902</b>	<b>77 696</b>	<b>57 500</b>	<b>1 026 014</b>	<b>276 438</b>



## Économies de CO2 PGÉE 2014 Gazifère

Programmes	Économies annuelles CO <sub>2</sub> (tonnes)	Économies CO <sub>2</sub> totales (tonnes)
<b>Secteur résidentiel</b>		
Abaissment de la température du chauffe-eau	67	497
Récupérateur de chaleur des eaux de douche (sociocommunautaire)	8	228
Fenêtre Energy Star	11	217
Système combo	46	685
Chauffe-eau sans réservoir à condensation	16	312
<b>Sous-total résid.</b>	147	1 939
<b>Secteur commercial et institutionnel (C&amp;I)</b>		
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	83	2 087
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (aide à l'implantation)	28	284
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	5	36
Chaudière à efficacité intermédiaire	21	381
Chauffe-eau à condensation	13	253
Chaudière à condensation	110	2 758
Étude de faisabilité	0	0
Unité de chauffage à l'infrarouge	7	99
Hotte à débit variable	10	96
Thermostats programmables	69	1 033
Unité de toit	79	1 581
<b>Sous-total C&amp;I</b>	425	8 607
<b>Total programmes</b>	571	10 546

Original 2013-08-23

## Investissements PGEÉ 2014 Gazifère

Programmes	Aide fin. Gazifère	Contrib. Part.
	(\$)	(\$)
<b>Secteur résidentiel</b>		
Abaissement de la température du chauffe-eau	0	0
Récupérateur de chaleur des eaux de douche (sociocommunautaire)	10 000	0
Fenêtre Energy Star	7 500	7 500
Système combo	25 000	26 300
Chauffe-eau sans réservoir à condensation	15 000	14 100
<b>Sous-total résid.</b>	<b>57 500</b>	<b>47 900</b>
<b>Secteur commercial et institutionnel (C&amp;I)</b>		
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	28 000	93 452
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (aide à l'implantation)	5 508	24 638
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	0	1 860
Chaudière à efficacité intermédiaire	17 500	17 710
Chauffe-eau à condensation	12 000	7 620
Chaudière à condensation	32 440	44 360
Étude de faisabilité	4 000	5 000
Unité de chauffage à l'infrarouge	700	2 009
Hotte à débit variable	3 530	5 260
Thermostats programmables	5 000	5 000
Unité de toit	40 000	40 000
<b>Sous-total C&amp;I</b>	<b>148 678</b>	<b>246 909</b>
<b>Total progr.</b>	<b>206 178</b>	<b>294 809</b>
	41,2%	58,8%
<b>Tronc commun</b>	<b>248 300</b>	
<b>Évaluation</b>	<b>3 750</b>	
<b>Grand total</b>	<b>458 228</b>	

Original 2013-08-23

## Résultats tests économiques PGEE 2014 Gazifère

Programmes	Test participant (\$)	TCTR (\$)	TNT (\$)
<b>Secteur résidentiel</b>			
Abaissement de la température du chauffe-eau	119 357	44 760	-52 823
Récupérateur de chaleur des eaux de douche (sociocommunautaire)	35 245	5 363	-26 594
Fenêtre Energy Star	57 082	2 670	-26 048
Système combo	108 876	22 054	-75 897
Chauffe-eau sans réservoir à condensation	45 546	2 638	-36 335
<b>Sous-total résid.</b>	<b>366 106</b>	<b>77 486</b>	<b>-217 697</b>
<b>Secteur commercial et institutionnel (C&amp;I)</b>			
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	297 416	66 375	-104 161
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (aide à l'implantation)	42 031	3 923	-18 854
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	4 775	1 617	-2 535
Chaudière à efficacité intermédiaire	69 489	4 596	-33 094
Chauffe-eau à condensation	54 980	1 250	-26 354
Chaudière à condensation	379 326	160 520	-133 090
Étude de faisabilité	-5 000	-7 828	-4 000
Unité de chauffage à l'infrarouge	18 283	7 308	-4 979
Hotte à débit variable	17 341	2 573	-8 054
Thermostats programmables	203 573	91 891	-49 538
Unité de toit	253 185	71 813	-102 606
<b>Sous-total C&amp;I</b>	<b>1 335 400</b>	<b>404 038</b>	<b>-487 267</b>
<b>Total programmes</b>	<b>1 701 506</b>	<b>481 524</b>	<b>-704 964</b>
<b>Tronc commun</b>		<b>-248 300</b>	<b>-248 300</b>
<b>Évaluation</b>		<b>-3 750</b>	<b>-3 750</b>
<b>Grand total</b>		<b>229 474</b>	<b>-957 014</b>

Original 2013-08-23

<b>Perte de revenus résidentielle avant taxes:</b> 0,4345
<b>Perte de revenus commerciale avant taxes :</b> 0,3555
<b>Coût évité base:</b> 0,1993
<b>Coût évité chauffage:</b> 0,2464
<b>Taux actualisation</b> 3,89%

Original 2013-08-23

***Annexe B :  
Calculs liés aux clés de  
répartition du BEIE***

